

# 17

## Parcours sur 5 ans des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire

En 2009-2010, 49 % des élèves issus de l'enseignement primaire de type 8 sont inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire, comme 28 % des élèves issus du type 3 et 19 % de ceux issus du type 1. La principale voie d'entrée dans le secondaire ordinaire pour les élèves venant de l'enseignement primaire spécialisé est la 1B. Les orientations dans l'enseignement secondaire spécialisé se font, quant à elles, surtout vers la forme 3 de cet enseignement.

Le présent indicateur s'intéresse à trois cohortes d'élèves sortis en 2005 respectivement de l'enseignement primaire spécialisé de type 1 (arriération mentale légère), de type 3 (troubles caractériels) et de type 8 (troubles instrumentaux), et inscrits en 2005-2006 dans l'enseignement secondaire (ordinaire ou spécialisé). Non seulement ces trois cohortes sont les plus peuplées et représentent 84,1 % des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire, mais elles sont encore celles dont le plus grand nombre d'élèves est orienté vers l'enseignement ordinaire lors du passage dans le secondaire. Pour rappel (voir l'indicateur 8), l'âge moyen des élèves des cohortes étudiées est de 13,2 ans, alors que l'âge moyen des élèves inscrits dans le primaire ordinaire en 2004-2005 puis dans le secondaire ordinaire en 2005-2006 est de 12,2 ans.

La figure 17.1 représente la voie par laquelle les élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2004-2005 entrent dans l'enseignement secondaire en 2005-2006. La majorité des élèves issus des types 1 et 3 est inscrite dans l'enseignement secondaire spécialisé (respectivement 79,2 % et 72,2 %), mais une part d'entre eux entre en 1B (20,1 % et 23,6 %). La situation est fort différente pour les élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé de type 8, dont 52,7 % entrent en 1B et 8,2 % en 1A. Une proportion importante d'élèves sort donc de l'enseignement primaire spécialisé pour continuer son parcours dans l'enseignement secondaire spécialisé, tandis que pour les élèves entrant dans l'enseignement secondaire ordinaire, le passage par la 1B apparaît comme la norme.

La figure 17.2 permet d'observer les changements de type d'enseignement spécialisé lors du passage dans l'enseignement secondaire. La grande majorité des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé des types 1 et 3 se trouve dans le même type dans le secondaire (respectivement 89,4 % et 79,5 %). Une part moindre de ces élèves est toutefois réorientée vers d'autres types bien que ces réorientations semblent avoir lieu presque exclusivement entre les trois types étudiés. Ceci souligne la relative proximité qui existe entre eux. Les élèves issus du type 8 et inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé en 2005-2006 sont massivement orientés vers le type 1 (83,2 %).

La figure 17.3 présente la situation scolaire des élèves des trois cohortes en 2009-2010. Trois axes de lectures peuvent être mis en évidence. Le premier

axe concerne la réintégration dans l'enseignement secondaire ordinaire. D'abord, les élèves réintègrent l'enseignement secondaire ordinaire dans des proportions différentes selon le type d'enseignement qu'ils ont suivi en primaire : ce parcours concerne en effet 48,6 % des élèves de la cohorte issue de l'enseignement de type 8, 28,3 % de celle du type 3 et 18,6 % de celle du type 1. Visant explicitement un retour dans l'enseignement secondaire ordinaire, l'enseignement de type 8 n'est pas organisé dans l'enseignement secondaire. Ceci explique l'importance du passage, vers l'ordinaire, des élèves issus de ce type. Ensuite, les élèves des trois cohortes sont massivement orientés vers la section de qualification<sup>1</sup> (et particulièrement dans la forme professionnelle). Les élèves issus de l'enseignement spécialisé de type 1 et inscrits en 2009-2010 dans l'enseignement ordinaire sont 98,6 % (soit 18,3 % de la cohorte) à poursuivre leurs études dans la section de qualification. Cette proportion s'élève à 97,2 % pour les élèves venant du type 3 (soit 27,5 % de la cohorte) et à 96,2 % pour les élèves venant du type 8 (soit 46,8 % de la cohorte). A titre de comparaison, la section de qualification accueille, 41,5 % des élèves issus de l'enseignement primaire ordinaire et inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire en 2009-2010. Enfin, l'enseignement en alternance représente une partie importante des orientations pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé. Alors que la proportion des élèves issus du primaire ordinaire et inscrits dans les CÉFA s'élève à 4,0 %, cette orientation concerne 14,0 % de la cohorte des élèves issus du type 3, 10,5 % des élèves du type 8 et 7,0 % des élèves du type 1.

Le deuxième axe de lecture concerne la situation des élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé selon la forme qu'ils fréquentent<sup>2</sup>. La forme 3 de l'enseignement secondaire spécialisé accueille la grande majorité des élèves issus des types 1, 3 et 8 de l'enseignement primaire spécialisé en 2009-2010 (soit respectivement 85,4 %, 79,2 % et 93,2 % de ces élèves).

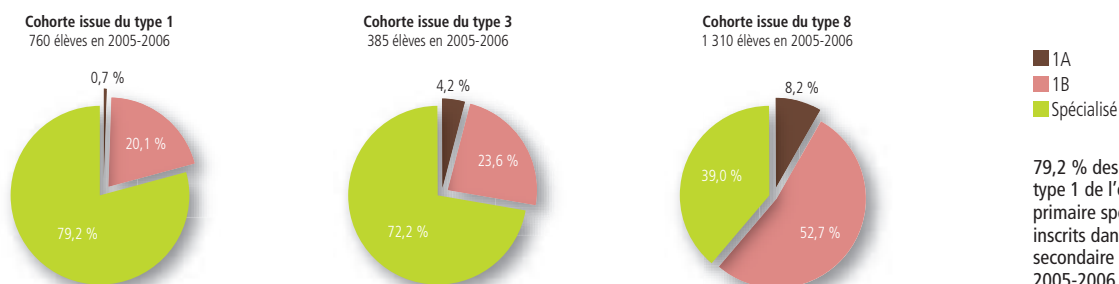
Le troisième axe de lecture consiste à souligner la part importante des « sorties<sup>3</sup> » des enseignements ordinaire et spécialisé de la Communauté française. Celles-ci concernent respectivement 13,8 %, 19,8 % et 20,5 % des élèves des cohortes issues des types 1, 3 et 8. L'âge plus important des élèves des trois cohortes ne peut toutefois justifier cette disparition car la plupart d'entre eux sont encore en obligation scolaire.

1 Les CÉFA n'organisent que la section de qualification.

2 La forme dans laquelle sont inscrits les élèves définit les diplômes auxquels ils peuvent prétendre. Tout élève quittant les enseignements secondaires de formes 1, 2 et 3 a droit à une attestation de fréquentation. Le certificat d'étude de base (CEB) peut être obtenu au terme de l'enseignement secondaire spécialisé de formes 2, 3 et 4. L'enseignement de forme 3 peut délivrer un certificat de qualification au terme de la 3<sup>e</sup> phase et dans certains cas un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI). L'enseignement de forme 4 délivre les mêmes diplômes que l'enseignement secondaire ordinaire.

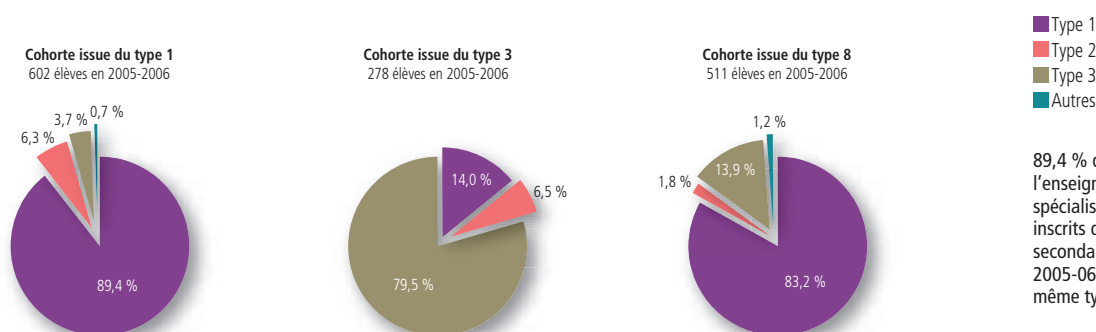
3 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs des enseignements ordinaire et spécialisé de la Communauté française.

## 17.1 Entrée dans le secondaire des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2005-2006



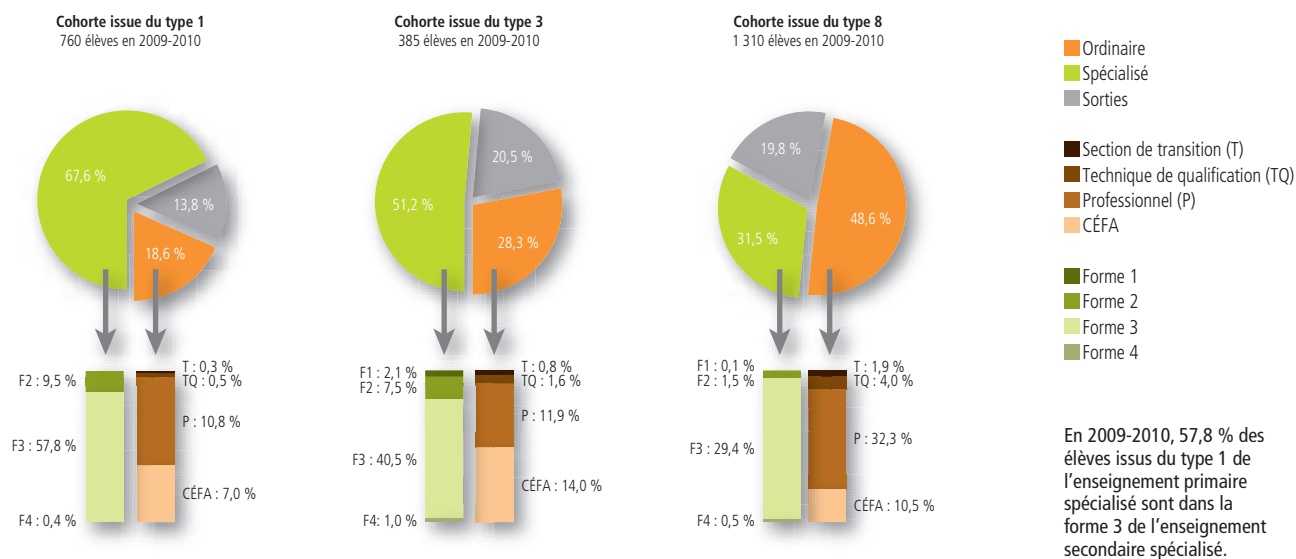
79,2 % des élèves issus du type 1 de l'enseignement primaire spécialisé se sont inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé en 2005-2006.

## 17.2 Répartition par type des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2004-2005 et inscrits en 2005-2006 dans l'enseignement secondaire spécialisé



89,4 % des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé de type 1 et inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé en 2005-06 sont restés dans le même type qu'en 2004-05.

## 17.3 Situation scolaire en 2009-2010 des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2004-2005 et inscrits dans l'enseignement secondaire en 2005-2006



En 2009-2010, 57,8 % des élèves issus du type 1 de l'enseignement primaire spécialisé sont dans la forme 3 de l'enseignement secondaire spécialisé.